



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Indemnisation au titre de l'épidémie de mildiou pour les vignobles

Question écrite n° 10264

### Texte de la question

M. Jérôme Buisson alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'épidémie de mildiou touchant de plein fouet les vignobles français. Les récentes averses mêlées aux chaleurs ont favorisé le développement du mildiou, ce champignon particulièrement présent sur les exploitations viticoles. Dans l'Ain, beaucoup de cas ont été recensés, notamment dans le Bugey. À l'échelle nationale, il a été repéré sur de nombreuses zones. En Gironde, par exemple, 90 % des vignes ont été touchées par le mildiou. Dans de nombreux autres vignobles, l'apparition de ce champignon corrosif s'est faite de manière importante. Certaines vignes sont déjà assurées de ne pas être vendangées. À titre d'exemple, dans le Beaujolais, on attend l'une des plus faibles récoltes depuis les cinquante dernières années. Depuis quelques années, les viticulteurs peinent à maintenir une récolte saine et importante. Entre la sécheresse, le givre et la crise économique, les vigneron, déjà largement fragilisés, assistent désabusés à la perte de leur récolte à venir, du fait de ce champignon. La viticulture française est un secteur important de l'économie nationale. Reconnaître les dégâts et apporter une réponse immédiate est essentiel pour faire vivre ce secteur. De plus, cet incident n'est pas pris en charge par les compagnies d'assurance, mettant à mal les vigneron affaiblis. Il est primordial que les assurances reconnaissent cet incident et que le Gouvernement mette en place des mesures afin de prévoir les risques encourus par les vigneron. Il lui demande donc quelles mesures sont mises en place afin d'aider les vigneron à sortir de cette impasse en leur permettant d'être indemnisés des dégâts causés par le mildiou.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Buisson](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10264

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Agriculture et souveraineté alimentaire

**Ministère attributaire :** Agriculture et souveraineté alimentaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 juillet 2023](#), page 6904

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)